

En tant qu'auteur de violences conjugales, que puis-je faire pour sortir de cette situation ?

Mise à jour : Lundi 29 janvier 2024

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale

Si vous êtes auteur de violences conjugales, sachez qu'il existe différentes associations qui **peuvent vous aider**.

Vous pouvez vous rendre dans ces centres de manière **volontaire**.

Le parquet ou le juge pourrait, suite à une plainte, peut aussi **vous imposer** de suivre un programme, voire vous proposer un hébergement dans un établissement spécialisé.

Vous trouverez ci-dessous des coordonnées utiles (liste non-exhaustive) :

1) Centres d'hébergement :

- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Oxygène : 04/344.00.53
- l'asbl Maison familiale à Grâce-Hollogne : 04/233.60.58

2) Associations spécialisées :

- Praxis asbl (Liège 04/228.12.28- Bruxelles 02/217.98.70 - Charleroi 071/49.84.79) : www.asblpraxis.be

Association spécialisée dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales. Met en place des groupes de parole et de réflexion qui ont pour but de déjouer les mécanismes de violences conjugales qui s'établissent au sein d'un couple.

- ORS – Espace Libre Charleroi : 071/27.88.00

Groupe de formation à la communication et à la gestion de la violence pour auteurs de violences conjugales : prise en charge thérapeutique individuelle, de couple et familiale.

3) Pour une écoute ou un premier conseil : vous pouvez joindre la ligne Ecoute violences conjugales au 0800/30.030 (7j/7 et 24h/24). L'écoute est anonyme et gratuite. Plus d'informations sur le site: www.ecouteviolencesconjugales.be

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Articles 410 et 442bis du Code pénal.

Loi du 24 novembre 1997 visant à combattre la violence au sein du couple.

Les documents types

Brochure : Aime Sans Violence - éditée par la Communauté française.

Brochure : La violence dans le couple : comment aider une victime, un agresseur, une agresseuse, un enfant témoin ? - éditée par l'asbl Praxis.

